

Dimanche 6 Septembre 2009

**25<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE  
D' ARQUES LA BATAILLE**

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2010

**A.S.A. PAYS DE DIEPPE**  
"ORGANISATEUR ADMINISTRATIF"  
<http://asapaysdedieppe.fr.tc>  
[asapaysdedieppe@wanadoo.fr](mailto:asapaysdedieppe@wanadoo.fr)

**Association "ARQUES AUTO SPORT"**  
"ORGANISATEUR TECHNIQUE"

## REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et slaloms

### SOMMAIRE

ARTICLE 1p	ORGANISATION DE LA COURSE
ARTICLE 3p	CONCURRENTS ET PILOTES
ARTICLE 4p	VOITURES ET EQUIPEMENTS
ARTICLE 5p	PUBLICITE
ARTICLE 6p	SITES ET INFRASTRUCTURES
ARTICLE 7p	DEROULEMENT DE L'EPREUVE
ARTICLE 9p	CLASSEMENTS
ARTICLE 10p	PRIX

L'Association Sportive Automobile PAYS DE DIEPPE et l'écurie ARQUES AUTO SPORT organisent, le dimanche 6 septembre 2009, avec le concours de la mairie d'Arques la Bataille, une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée

### 25<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale d'Arques-la-Bataille

Cette épreuve compte pour :

- > La Coupe de France de la Montagne 2010
- > Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie

Le présent règlement a été visé par le Comité Régional du Sport Automobile de Normandie en date du 18/05/09 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organiser n° R269 du 27/05/09

### ARTICLE 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

#### Article 1.1p – Officiels

Président du Collège des commissaires sportifs	Francis LEVAVASSEUR	5849
Membres	Michel WICO	2204
	François JARDIN	20414
	Claude LARUE	17908
	Jacques VERRIER	2205
Directeur de course	Etienne MORIN	44055
Directeur de course adjoint	Bernard VIANDIER	7888
Commissaire technique responsable	Daniel BLANCHETIERE	11946
Commissaires techniques adjoints	Alain FRELAND	48045
	Claude SIMEON	9451
	Patrick GUILLEUX	55340
Commissaires techniques stagiaires	Jonathan JARDIN	166047
	Pascal FRELAND	48047
Médecin	Docteur Hervé GALLOIS	
CS chargé des relations avec les concurrents	Michel TESNIERE	125487
Chronométrateurs	Pascal JEGOU	3899
	Bruno LEROY	9337
Secrétaire de meeting	Annick LARUE	19109

### Article 1.2p – Horaires

- Clôture des engagements le mardi 1er septembre 2009 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le 5 septembre 2009 à 17 heures, à la Mairie d'Arques la Bataille.
- Vérifications Administratives le 5 septembre 2009 de 18h à 19h  
et le 6 septembre 2009 de 7h00 à 9h30 à la Mairie d'Arques la Bataille.
- Vérifications Techniques le 5 septembre 2009 de 18h à 19h  
et le 6 septembre 2009 de 7h00 à 9h30 à la Mairie d'Arques la Bataille.
- 1<sup>ère</sup> réunion du collège des Commissaires Sportifs le 6 septembre à 8h00
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10h (Partielle à 8h45).
- Essais non chronométrés le 6 septembre de 8h45 à 10h00
- Essais chronométrés le 6 septembre de 10h15 à 12h00
- Affichage de la liste des concurrents admis à la course à 12h30
- **Course**
  - 1<sup>ère</sup> Montée de 13 H 30 à 14 H 30
  - 2<sup>ème</sup> Montée de 15 H 00 à 16 h 00
  - 3<sup>ème</sup> Montée de 16 h 30 à 17 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les concurrents ont l'obligation d'effectuer toutes les montées de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

- Affichage des résultats provisoires à la mairie d'Arques la Bataille : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve, sur le RD 23, sous peine d'exclusion.

### Article 1.3p – VERIFICATIONS

Lors des vérifications administratives et techniques, le concurrent est tenu de présenter sa licence, son permis de conduire, la fiche d'homologation de sa voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

Le pesage des voitures se fera devant le Garage de la Pointe Place Ste Wilgeforte à Arques la Bataille.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées Garage de la Pointe. Taux horaire maximum de la main d'œuvre 40€ TTC.

## ARTICLE 3p - CONCURRENTS et PILOTES

### Article 3.1p Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, jusqu'au 1er septembre à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Michel LAPOTRE**  
**115, route de la pomme**  
**76550 SAUQUEVILLE**

Tél. 02.35.85.41.56 – 06.60.48.55.53 – Fax 02.35.85.41.56

Les frais de participation sont fixés à 125 € pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur, 250 € sans la publicité (numéros inclus). **Chèque libellé à l'ordre de ARQUES AUTO SPORT.**

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant de la participation aux frais. Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Forfait** : Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit, lettre ou fax, au plus tard 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement de tout ou partie de la participation aux frais. Les demandes éventuelles de remboursement seront examinées par le bureau de l'écurie organisatrice.

## ARTICLE 4p - VOITURES ET EQUIPEMENTS

### Art 4.1p - Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 120. Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs. (Groupes et classes voir le tableau joint au présent règlement)

### Art 4.2.7 – Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

## ARTICLE 5p – PUBLICITES

Les éventuelles publicités rachetables et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur distribué lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6p - SITES ET INFRASTRUCTURES

### Article 6.1p - Parcours

La course de côte régionale d' ARQUES LA BATAILLE se déroulera sur la RD 23 / RD 54

Départ au niveau du croisement RD 23 / RD100

Arrivée sur la RD54

Longueur : 1350 mètres

Pente moyenne 4%

Elle se déroulera en trois (3) montées, double monte en début de chaque montée.

Procédure de départ : conforme à l'article 7 du règlement standard

Modalités de retour au parc d'assistance : RD 54 et RD 100

Parc de départ sur les RD 100 et RD 23

Parc fermé final sur la RD 23 au pied de la côte.

### Article 6.3p - File de départ

Les conducteurs devront se présenter en file sur la RD 100 et la RD 23, au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue.

Le concurrent dont le conducteur ne respecterait pas cette clause pourra être exclu.

### Article 6.5p - Parc concurrents

Le parc concurrent sera matérialisé sur la RD 100 et accessible dès l'arrivée de ceux-ci. Les concurrents respecteront scrupuleusement la signalisation mise en place sur le DR 100 au droit du parc concurrent afin de faciliter la circulation des voitures. Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 100 € à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

### Article 6.7p Panneau d'affichage

Pendant les vérifications et à l'arrivée : à la Mairie d'Arques la Bataille.

Pendant les essais et la course : au départ.

Les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls la conséquence d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ de la course

### Article 6.8p Permanences

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la Mairie d'Arques la Bataille (tél. 02.35.85.50.26)

Centre de secours : Tél. 18 ou 112

## ARTICLE 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### Article 7.2 Conférence aux pilotes (Briefing)

Une conférence aux pilotes pourra être organisée à la discrétion du Directeur de l'épreuve – près de la ligne de départ – l'horaire en sera indiqué au tableau d'affichage.

### Article 7.4p Echauffement des pneumatiques

Echauffement des pneumatiques est interdit.

## ARTICLE 9p – CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des trois montées.

Le classement général provisoire sera affiché devant la mairie d'ARQUES LA BATAILLE 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les classements suivants seront extraits du classement général :

1 classement par groupes

1 classement par classes

1 classement féminin

1 classement par écurie en retenant 3 meilleures places au général.

Un concurrent n'ayant effectué qu'une montée chronométrée ne pourra être classé (l'essai chronométré ne compte pas pour une montée).

## ARTICLE 10p – PRIX

### Article 10.2p. Prix

Les prix suivants seront distribués. Ils seront envoyés par courrier dans les 48 heures après que le classement soit rendu définitif. Les prix ne sont pas cumulables.

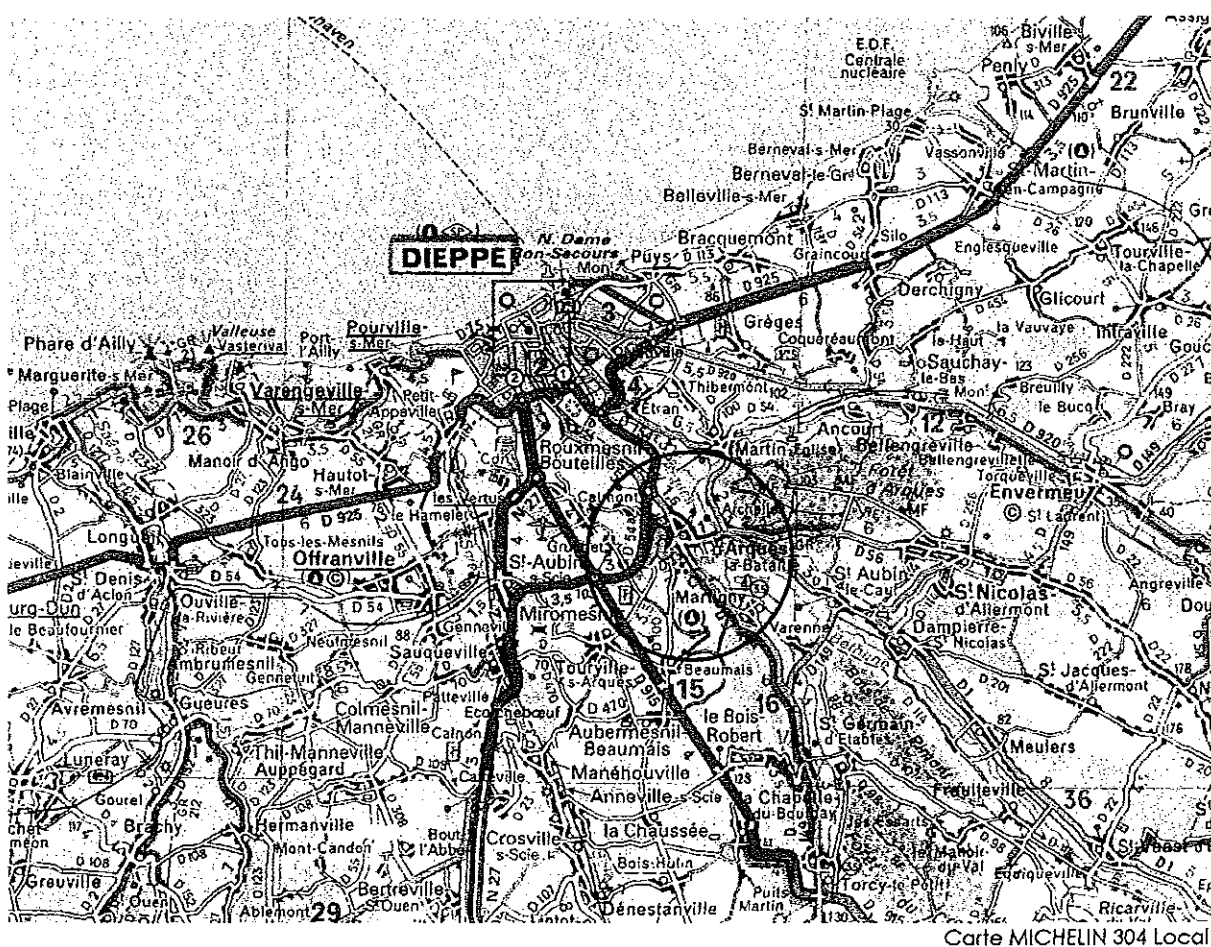
Classement	1	2	3
Scratch	200 €	150 €	125 €
Groupes + 5 partants	140 €		
Classes 1 à 3 partants	110 €		
4 à 8 partants	110 €	70 €	
+ de 8 partants	110 €	70 €	40€
Féminin	100 €		

**Article 10.3p. Coupes :** Les coupes de Groupes et Classes ne sont pas cumulables sauf pour les trois premiers du scratch. Chaque concurrent classé recevra une coupe.

**Article 10.5p. Remise des coupes – Cérémonie protocolaire**

La cérémonie protocolaire se déroulera Espace Georges Thurin (Salle des fêtes d'Arques la Bataille) le 2 septembre 2008, 30 minutes après l'expiration du délai de réclamation.

## PLAN DE SITUATION



**A REMPLIR OBLIGATOIREMENT  
PAR LE COMMISSAIRE TECHNIQUE**

MARQUE .....TYPE.....  
N° .....CYLINDREE.....  
GROUPE.....CLASSE.....

CONFORMITE VISUELLE AVEC LA PRESENTE ET LA  
FICHE D'HOMOLOGATION

VEHICULE ADMIS

**OUI**

**NON**

**OBLIGATOIRE  
NOM DU COMMISSAIRE TECHNIQUE**

**SIGNATURE**

ASA PAYS DE DIEPPE

Ecurie ARQUES AUTO SPORT

**25<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE REGIONALE  
D'ARQUES LA BATAILLE**

**6 SEPTEMBRE 2009**

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

**DEMANDE D'ENGAGEMENT**

A poster, dûment remplie, avant le **mardi 1er septembre 2009** minuit,  
Le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**ARQUES AUTO SPORT - M. Michel LAPÔTRE**  
115, route de la Pomme  
76550 SAUQUEVILLE  
(Tél. : 06 60 48 55 53)  
(Fax : 02 35 85 41 56)  
[www.arquesautosport.com](http://www.arquesautosport.com)

Titre de paiement à établir à l'ordre de **ARQUES AUTO SPORT**

Les frais de participation sont fixés à : 125 € avec la publicité de l'organisateur  
250 € sans la publicité de l'organisateur

**IMPORTANT** : toute demande d'engagement non accompagnée de la participation  
aux frais sera considérée comme nulle.

Engagement à retourner à : <b>Arques Auto Sport - M. Michel LAPÔTRE</b> 115 route de la Pomme 76550 SAUQUEVILLE Tél: 06 60 48 55 53 – Fax : 02 35 85 41 56		Montant de l'engagement: <b>125 €</b>		Chèque à établir à l'ordre de: <b>Arques Auto Sport</b>	
<b>CONCURRENT - CONDUCTEUR</b>					
Nom		Marque			
Prénom		Type			
Adresse		Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation			
Code Postal		N° d'immatriculation			
Ville		N° de châssis			
Téléphone		Nombre de cylindres			
Permis de conduire n°		Cylindrée réelle			
Délivré par		Turbo	OUI	/	NON
A la date du		Cylindrée corrigée			
Code Comité / A.S.A.		Poids			
Numéro de licence		N° de passeport technique			
Ecurie		N° de fiche d'homologation			
Nous soussignés, déclarons sur l'honneur : - avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, de la réglementation générale et des prescriptions générales des Courses de côte et slaloms telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A - ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence F.F.S.A		Modifications apportées (variantes)			
J'engage ma voiture dans le Groupe		et la Classe			
Signature Fait le _____ à _____					
<b>RESERVE A L'ORGANISATEUR</b>					
Date d'engagement	Règlement	Vérif. Administratives	Vérif. Techniques	Groupe	Classe
	Chèque Espèces				NUMERO